

MAIRIE DU 4^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 11 FEVRIER 2015

La séance du Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

(M. MAZET procède à l'appel nominal.)

PRESENTS : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN – CANICAVE – CARADEC – CATANEO – CAULE – CLAUDIUS PETIT - COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI – FRANCESCHETTI – GEIER-GHIO – GINER – GOMEZ – HOCHFELDER – JACQUIER – JOUVE – MARTINOD – MAZET – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PALLOIX – PREZIOSI – RENAUD – RICCA – ROCCA-SERRA – ROGER – SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VANNUCCHI - VITALIS – VLASTO – ZAOUÏ.

EXCUSES : Mmes et MM. BATUT – GAUDIN – JOLLIVET – LEVY MOZZICONACCI – MALRAIT – NOSTRIANO – VASSAL.

(Le quorum est atteint).

*** Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 :**

M. le Maire.- Y a-t-il des observations ?

M. CATANEO.- Dans le procès-verbal, vous dites à un moment donné : « le discours que l'on vous a préparé. » Pour information, je fais mes discours moi-même.

M. le Maire.- Il en sera pris bonne note, Monsieur Catanéo, ce qui ne me fera pas changer d'avis.

Le PV de la séance du 8 décembre 2014 est adopté à l'unanimité

*** Examen des rapports :**

Rapport n° 14/27003/001 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE –
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE –
Division de la Mobilité Urbaine – Approbation de dénomination
de voies.**

Rapporteur : M. TALAZAC.

Ce rapport émane de la Commission des noms de rues, qui propose au Conseil municipal un certain nombre de dénominations de voies, parmi lesquelles deux concernent plus précisément notre secteur, il s'agit de deux citoyens marseillais qui malheureusement ont eu un sort tragique : le premier était un tout jeune homme, Narcisse Campanelli, qui aura sa voie près des Goudes, c'était un jeune secouriste mort dans les bombardements de Marseille en 1944. Le second était le Professeur Joseph Levy-Valensi qui fut un grand psychiatre, l'un des fondateurs de la psychiatrie française, qui est né et a fait ses études à Marseille. Il a poursuivi une grande carrière à Paris, à l'hôpital Sainte-Anne, grand lieu de la psychiatrie, mais il a été malheureusement obligé, en 1944, poursuivi par les lois anti-juives du gouvernement de Vichy, de revenir à Marseille. Il est allé ensuite à Nice où il a été arrêté, et il est mort en déportation, assassiné, en 1943. C'est un grand Français, héros militaire de la guerre de 14/18, et il est tout à fait juste que

nous lui donnions aujourd'hui le nom d'une rue, et que nous honorions ces deux grands citoyens marseillais.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Je profite de cet ordre du jour sur la dénomination de voies, pour savoir si la terrasse qui remplacera le jardin Michel Lévy, portera toujours le nom de « square Michel Lévy » ?

M. le Maire.- La décision n'est pas prise, nous y réfléchirons.

Le rapport n°14/27003/001 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15/27156/002 DEPPG

DELEGATION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.

Rapporteur : M. le MAIRE.

C'est une Commission qui siège dans toutes les grandes collectivités, donc une Commission Mairie centrale, présidée par l'adjoint aux finances, Roland Blum, qui examine les rapports annuels de délégation de service public, notre secteur étant plus particulièrement concerné par le centre équestre Pastré, le complexe sportif René Magnac, et la ferme pédagogique du Roy d'Espagne. Y a-t-il des interventions ?

M. CATANEO.- Je pense que, sauf erreur, nous ne votons pas sur ce rapport ?

M. le Maire.- C'est exact. Comme à la Mairie centrale, d'ailleurs.

M. CATANEO.- Une intervention concernant la rubrique « aire d'accueil des gens du voyage » : on constate que la politique de la ville est un échec ; on a beau rajouter de l'argent là-dedans, il faut sans arrêt rénover et recommencer. En ce qui concerne cette rubrique, qui est une conséquence de l'application des textes communautaires et de Schengen, à titre informatif, nous sommes contre, puisque la liberté de circulation est totalement détournée. Nous nous opposons à tous ces systèmes qui sont mis en place, nous nous sommes opposés dans le passé, et nous continuerons à nous opposer, car tout le système est à revoir, cela ne fonctionne pas.

M. le Maire.- Nous avons pris bonne note que vous êtes contre la vocation d'accueil de la ville de Marseille, et même si cela doit nous coûter quelques voix, nous, nous sommes pour ! Le rapport n'est pas mis au vote.

Rapport n° 15/27177/003 DSFP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 8^{ème} arrondissement – Perrier – Avenue Ferdinand Flotte – Cession d'un bien immobilier aux époux Pitollat.

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille est propriétaire d'un terrain situé 20,

avenue Ferdinand Flotte, d'une superficie de 83 m². Ce bien a été acquis par une ordonnance d'expropriation déjà ancienne qui date de 1963, pour la réalisation du groupe scolaire Ferdinand Flotte.

A l'issue de la construction du groupe scolaire, un talus résiduel n'a pas été englobé dans l'enceinte scolaire. M. et Mme Pitollat, propriétaires de la parcelle mitoyenne souhaitent acquérir une partie de ce bien pour le remembrer à leur propriété. Au terme de négociations amiables, la Ville de Marseille est convenue d'un accord avec les époux Pitollat pour la cession de ce bien moyennant la somme de 12.450 € hors frais et hors taxes, conformément à l'avis de France Domaines. Ce bien relevant du domaine public, il convient en préalable de constater sa désaffectation et d'approuver son déclassement. Les modalités de cet accord sont fixées dans le protocole foncier qui figure au dossier. Je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

M. MENCHON.- Je voudrais souligner que la vente de cette parcelle n'est que la partie visible de l'iceberg, puisque la cession totale est de presque 6.000 m². Ainsi, sur le foncier de cette école, nous perdons un droit à construire de 3.000 m², puisque le COS est de 0,5, qui pourraient servir à des projets futurs. Sur cette parcelle, deux autres personnes peuvent se porter acquéreurs. Je ne comprends pas, si l'on a vraiment la volonté de déclasser ce terrain, qu'il n'y ait pas une enquête publique, ainsi que l'oblige la loi, et ensuite, je ne comprends pas que ce ne soit pas mis éventuellement aux enchères, puisque deux autres personnes peuvent se porter acquéreurs de ces 83 m² qui sont vendus seulement 12.000 €. Je suis assez surpris de voir que le montant total de toutes ces ventes ne rapportera au contribuable que

401.000 €, pour une vente totale de 6.000 m². Même si c'est du talus, vous savez très bien que c'est en zone constructible, et que nos promoteurs sont capables de construire sur du talus, du rocher, de la pente ou de la restanque. Je souhaite que ce terrain soit maintenu dans le panier du contribuable, vu le peu de valeur que cela va nous apporter, et sinon que ce soit mis aux enchères et qu'il y ait une enquête publique plus large.

M. CATANEO.- Une question : si la surface de la parcelle est bien de 83 m², la somme de 12.450 € fait 150 € au m² dans le quartier Perrier, ce qui semble quand même assez bon marché, même si nous trouvons tout à fait normal le principe de la cession.

M. le Maire.- Je ne sais pas, Monsieur Menchon, d'où vous sortez la vente de 6.000 m² qui n'est pas dans le rapport...

M. MENCHON.- C'est dans le protocole foncier.

M. le Maire.- Mais ce n'est pas voté aujourd'hui. Aujourd'hui, nous agréons la vente de 83 m², pour un prix fixé par l'Administration des Domaines comme c'est obligatoire, et nous ne pouvons pas faire autrement. Nous votons cela et rien d'autre. Si un jour, une autre vente d'un autre terrain municipal attendant doit être soumise au Conseil d'arrondissements vous interviendrez et nous en débattons. Monsieur Djiane, vous me confirmez bien aujourd'hui que nous votons simplement la cession d'un terrain de 83 m², au prix fixé par les Domaines, comme tous les terrains vendus par toutes les collectivités publiques ? (*Approbaton de M. Djiane*). Voilà.

M. JACQUIER.- Sait-on qui était l'ancien propriétaire ?

M. le Maire.- Non, avant 1963, n'étant pas né, je ne peux pas en avoir le souvenir...

M. JACQUIER.- Il y a une loi qui dit qu'un bien exproprié qui n'a pas été utilisé à la fin pour laquelle il a été exproprié, au bout de 16 ans doit retourner à son ancien propriétaire.

M. le Maire.- Là, c'est 52 ans. On n'est pas à 40 ans près... S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions je mets le rapport aux voix.

Le rapport n°15/27177/003 DSFP est adopté à la majorité

(1 voix contre, M. Menchon - 2 abstentions, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n° 15/27194/004 DAH

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Projet Centre Ville – Opération Grand Centre Ville – Concession d'aménagement n°11/0136 passée entre la Ville de Marseille et la SOLEAM – Inscription des rues Saint-Ferréol et Paradis au titre des axes de ravalement prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville – Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER.

Bonsoir, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, ce rapport concerne les subventions aux propriétaires privés, dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé, programme d'intérêt général communautaire, dispositions diverses. Dans le cadre des dispositifs d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien privé, et de l'adhésion de la Ville de Marseille au programme

d'intérêt général communautaire, il est proposé de subventionner 16 dossiers que vous trouverez détaillés en annexe 1, pour un montant total de 15.000 €. L'octroi et le versement des subventions sont subordonnés à l'obtention des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat déléguées à MPM, au contrôle des travaux, à la présentation des pièces administratives et justificatives, et au respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Le rapport n°14/27194/004 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15/27195/005 DAH

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Projet Centre Ville – Opération Grand Centre Ville – Concession d'aménagement n°11/0136 passée entre la Ville de Marseille et la SOLEAM – Inscription des rues Saint-Ferréol et Paradis au titre des axes de ravalement prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville – Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

Rapporteur : M. DJIANE.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport vous propose d'approuver le principe d'inscrire les rues Saint-Ferréol et Paradis entre la Canebière et le Cours Pierre Puget, dans le 1^{er} et le 6^{ème} arrondissements, comme axe de ravalement prioritaire de l'opération Grand Centre Ville concédée à la SOLEAM, afin de bénéficier des moyens de

facilitation suivants : rendre les travaux de ravalement éligibles aux dispositifs de subventions municipales ; apporter au service de l'Espace urbain l'appui technique de l'équipe de la SOLEAM ; recourir éventuellement aux travaux d'office en cas de carence des propriétaires. Il nous est également proposé d'approuver l'avenant n°4 habilitant la SOLEAM à exercer les missions afférentes aux campagnes de ravalement des façades des axes prioritaires de l'opération de Grand Centre Ville sur ces deux nouveaux axes. Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le Maire.- Je complète en disant que c'est un accord que nous avons avec le Président de la Communauté urbaine, Guy Teissier, à partir du moment où la Communauté urbaine va intervenir sur ces axes, en particulier sur la rue Paradis, dans la partie entre Estrangin et la Canebière, il est normal qu'à partir du moment où la puissance publique fait l'effort de rénover les chaussées, les trottoirs et l'éclairage, on accompagne cela d'un effort des propriétaires pour les façades, afin que l'ensemble de la rue retrouve son lustre. Cela permet de manier à la fois la carotte et le bâton, la carotte avec les subventions, et le bâton avec les travaux d'office. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CANICAVE.- Une question technique : j'ai l'impression qu'un additif remplace ce rapport par un rapport 5b. Je voulais savoir si l'on vote le 5 ou le 5b. Je n'ai peut-être pas été très vigilant, mais la nuance entre les deux, qui a fait pour les 45 Conseillers d'arrondissements une dizaine de pages photocopiées supplémentaires, est l'inversion de l'ordre des élus et des adjoints à la Mairie de Marseille, et je trouve cela un peu difficile de faire une substitution pour simplement mettre une adjointe avant l'autre. Si j'ai

bien lu, il n'y a pas d'autre modification dans ce rapport. Lequel votons-nous, le 5b ou le 5 ?

M. le Maire.- On vote le 5b, tout simplement parce que c'est celui qui sera soumis au Conseil municipal et on ne peut pas en voter un autre. Les raisons pour lesquelles ça a été inversé ne sont pas venues jusqu'à moi...

M. CANICAVE.- Elles sont soulignées dans le rapport 5b où l'on voit la modification, on inverse entre Mme Biaggi et Mme Fructus, Mme Biaggi passant devant Mme Fructus dans le rapport, c'est l'ordre alphabétique. Cela fait beaucoup de papier gaspillé pour pas grand chose.

M. le Maire.- A la Mairie centrale, nous l'avons sur des tablettes et nous ne gaspillons pas de papier. Si Mme Levy-Mozziconacci vous laissait sa place, vous auriez vous aussi la tablette, je n'y verrais aucun inconvénient. Le rapport est mis au vote.

Le rapport n°14/27195/005 DAH est adopté à l'unanimité.

M. CANICAVE.- Attendez qu'elle soit là pour la chambrer !

M. le Maire.- Je le ferais tout autant si elle était là !

Rapport n° 15/27198/006 DRH

DELEGATION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi de chargé de mission au sein des services de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille.

Rapporteur : M. le MAIRE.

Il s'agit de la création d'un emploi de chargé de mission de communication correspondant au grade d'attaché et d'attaché principal du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par un agent non-titulaire. Nature des fonctions dévolues à cet emploi : participation à la conception et à la mise en œuvre des opérations de communication relatives à l'action de la Mairie de secteur ; gestion du site internet et réseaux sociaux de la Mairie de secteur ; réalisation de la newsletter et des supports de communication du secteur ; suivi et développement des manifestations en faveur du public ; animation seniors, jeunesse et famille sur les équipements du secteur en lien avec les associations. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Je voudrais en savoir plus sur les raisons pour lesquelles on créerait ce poste. Il me semblait que cette fonction était déjà assurée ?

M. le Maire.- Effectivement, cette fonction était occupée par une fonctionnaire qui a quitté la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, en même temps qu'une seconde est en arrêt maladie. Il nous faut la remplacer, et nous faisons simplement une création de poste, pour l'hypothèse où les candidatures internes c'est-à-dire du personnel municipal, ne permettraient pas de le pourvoir. Cela nous permettrait de faire appel éventuellement à une candidature extérieure s'il n'y avait pas de candidature –ce qui arrive malheureusement dans certains domaines comme le technique- ou si la candidature ne satisfaisait pas aux critères qui ont été fixés dans l'offre de recrutement.

M. MENCHON.- Je vous remercie pour ces précisions. Je précise ma question : la personne qui est en arrêt maladie pourra-t-elle reprendre son poste ? Il ne saute pas ?

M. le Maire.- Non, bien entendu. Pour l'instant, j'ai -1 et -1, et je rajoute, puisque vous semblez m'y conduire, mais c'est bizarre car vous me forcez à dire des choses que je n'ai pas envie de dire, qu'il se trouve que la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements compte un peu moins de 100 agents pour 122.000 habitants, quand d'autres Mairies de secteur comptent 120 ou 130 agents pour 90.000 ou 100.000 habitants, et pour compléter, ce n'est pas ici que nous avons fait des travaux somptuaires de cuisine et autres. Je mets le rapport aux voix.

(Intervention inaudible dans la salle.)

Vous étiez sur sa liste, Monsieur Menchon, je vous le rappellerai pendant six ans. Vous n'êtes pas venu ici par l'opération du saint-Esprit, surtout vous !

Le rapport n°15/27198/006 DRH est adopté à l'unanimité

(M. MENCHON, M. CANICAVE, Mme PALLOIX ne participent pas au vote.)

Rapport n° 15/27243/007 DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Conventions de coopération avec l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans le cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

Rapporteur : M. DETAILLE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Direction de l'action sociale et de la solidarité de la Ville, du 3 au 21 février 2015 organise une exposition intitulée « Marseille art déco », afin de mettre en valeur la richesse architecturale d'un bâtiment partiellement art déco situé 93, la Canebière. Il n'est certes pas dans notre secteur, mais nous le connaissons tous bien pour aller voir les associations, ainsi que la division d'animation urbaine. Il s'agira d'expositions de photos, de projections vidéo, de conférences et d'atelier de jeune public.

L'association ouvrière des Compagnons du Devoir assurera des conférences sur la taille de la pierre et le compagnonnage et animera des ateliers. La Maison de la ville et de l'architecture PACA proposera des visites de cette exposition, notamment pour les scolaires. L'association Café Photo Marseille mettra à disposition une exposition de photographies urbaines réalisées par ses membres.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature de conventions avec ces trois associations. Je vous invite à voter ce rapport.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Le rapport n°14/27243/007 DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15/27208/008 DAH

**DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE
L'AMENAGEMENT ET HABITAT SUD – Opération de rénovation**

urbaine ZUS Centre Nord – 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème} arrondissement – approbation de l’avenant 2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord Marseille et de l’avenant 4 à la convention de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Cet avenant porte sur les évolutions du projet ainsi que sur une actualisation du calendrier des opérations. Notre Mairie est concernée par des logements situés dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille, notamment rue d’Aubagne. Je vous invite à voter ce rapport.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d’intervention ?

Le rapport n°14/27208/008 DASS est adopté à la majorité.

(2 voix contre, M. CATANEO et M. MAZET.)

Rapport n° 15/27167/009 DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d’Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d’objectifs.

Rapporteur : Mme CAULE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil d’arrondissements demande d’approuver les avenants aux associations intervenant dans le cadre des TAP, ainsi que certaines annulations de subventions. Pour notre Mairie de secteur, sont

annulées les subventions attribuées aux Centres sociaux du Roy d'Espagne et de Saint-Giniez. Je vous demande de voter ce rapport.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourrait-on savoir la raison des annulations ?

Mme CAULE.- Parce que Saint-Giniez et le Roy d'Espagne se sont positionnés sur deux écoles : Saint-Giniez, Etienne Milan maternelle et primaire ; Roy d'Espagne pour le Roy d'Espagne, mais ils se sont rendu compte qu'ils ne pourraient jamais faire les TAP, c'est trop compliqué et difficile, et ils ont demandé à se retirer, d'ailleurs très tard, ce qui nous a compliqué la vie.

M. le Maire.- Eh oui, c'est compliqué même pour les associations spécialistes.

M. MENCHON.- Je crois savoir que ce qui est compliqué pour elles, c'est que les activités étant regroupées le vendredi après-midi, elles n'arrivent pas à offrir un éventail d'heures suffisant aux animateurs. Cela pourrait changer si l'on revenait sur ce dispositif cette année, après consultation. Cela permettrait de donner un petit coup de pouce à ces associations qui offriraient plus d'heures à leurs animateurs, tout simplement.

M. le Maire.- Nous allons voter ce rapport et revenir sur le sujet dans quelques instants puisque c'est l'objet du rapport suivant.

Le rapport n°14/27167/009 DVSCJ est adopté à l'unanimité.

(4 abstentions, M. CATANEO, M. MAZET, M. MENCHON,

M. CANICAVE.)

Rapport n° 15/27154/010 DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

Rapporteur : Mme CAULE

Le Conseil d'arrondissements demande d'approuver le principe du lancement d'un marché public de prestations de service à procédure adaptée, passée selon les dispositions de l'article 30 du Code des marchés publics, pour la mise en œuvre des TAP à compter de septembre 2015, ce cadre juridique étant à même de permettre une offre de plusieurs activités équilibrées. La participation des parents sera limitée à 2 € par semaine, avec la mise en place d'un demi-tarif, voire une gratuité totale pour les plus modestes. Je vous demande de voter ce rapport.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est important, nous avons longtemps parlé de ces TAP. Visiblement, il y a une inflexion de votre part. L'enseignant que je suis –ne prenez pas cela mal, c'est de l'humour- marquerait « quelques progrès, mais il reste encore mieux à faire. » Je remplis beaucoup de bulletins en ce moment, c'est pour cela que j'y pense.

On vous avait dit que tout concentrer sur le vendredi d'après-midi était certainement une erreur. Je trouve qu'il est bien que vous commenciez à dire comme nous qu'il faut l'étaler sur plusieurs demi-journées. Vous en proposez deux, nous souhaitons

aller sur quatre demi-journées en sectorisant cela sur Marseille. Vous vous êtes rendu compte par vous-mêmes que les associations qui organisent ces TAP ont du mal à le faire sur une demi-journée, cela mobilise trop de monde, ce n'est pas assez intéressant pour ceux qui les animent.

On va vers le mieux, sauf qu'il y a pour nous des choses un peu rédhibitoires : j'ai grandi dans un monde où l'on dit que l'enseignement public est laïc, gratuit et obligatoire. Vous dites vous-même, et je le partage, que les TAP font partie de l'éducation des enfants, ce sont des temps éducatifs et pédagogiques. Ils font partie intégrante de l'école publique et n'ont pas à être payants. C'est pour nous quelque chose de rédhibitoire. Je sais que les contraintes budgétaires sont fortes pour la Ville, mais je sais qu'il y a une aide de l'Etat de 90 € par enfant. Sur 36 semaines, 2 € par enfant, cela fait 72 €, c'est énorme, même si j'ai bien lu dans le rapport que les familles les plus modestes pourraient être aidées, comme cela se fait pour la cantine. Sur le principe, nous sommes vraiment contre le fait, dans une école publique, de faire payer des parents pour une activité pédagogique et éducative reconnue par vous-mêmes et nous-mêmes. Nous voterons contre ce rapport sur ce point-là, sachant que nous sommes favorables au fait que l'on supprime cette obligation du vendredi après-midi qui était certainement assez maladroite, et l'expérience vous a prouvé que cela l'était.

M. MENCHON.- Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire M. Canicave. Dans la salle j'entends « à Lyon, c'est payant ». Je veux bien ouvrir une parenthèse, si à Lyon c'est payant, et si Lyon est un exemple à suivre, il y a à Lyon deux fois plus d'ATSEM. Je reviens de la visite de l'école maternelle du Rouet qui

a quelques soucis au niveau du nombre de tatas. Il serait bon de les rencontrer et de voir ce qui peut être fait. A mon avis, leurs exigences ne sont pas énormes, c'est une question de bon sens, il leur manque au moins une tata. Ils ont aussi quelques difficultés avec la restauration scolaire du vendredi, liées au cumul des TAP sur une seule demi-journée.

Mme PALLOIX.- J'ai un petit souci avec ce rapport car on nous demande de voter pour un lancement de marché public de prestations de service, mais en même temps, je ne sais pas exactement quel mandat on donne. Dans le paragraphe n°5, on parle d'hypothèses. Je ne sais pas si vous avez pensé qu'il faudrait d'abord consulter pour savoir exactement quel lancement de marché on allait faire ou alors si l'on reste sur l'expérience, ou si l'on suit ce que dit le Recteur... Mes collègues ont vraiment tranché, ils pensent que le vendredi après-midi ce n'est pas bien, je serais tentée d'aller dans ce sens-là moi aussi, mais en même temps je sais aussi que les enfants sont très fatigués parce qu'il n'y a pas de coupure dans la semaine. Tout cela est à réfléchir et discuter en pleine concertation avec les parents qui sont confrontés à ce problème-là, avec les enseignants et le corps des salariés de ces écoles. Ce matin, nous n'avons rencontré que des personnes qui ont un ras-le-bol terrible d'être obligées de pallier certaines carences parce que leurs enfants, parfois, ne mangent même pas, et ce n'est pas normal.

Je ne sais pas pourquoi on vote, c'est le problème. C'est une hypothèse, mais qu'a-t-on choisi, comment et avec qui, et va-t-on continuer de faire de l'à-peu-près sans être certain qu'à un moment donné on réussisse le pari que l'on s'est fait. Je ne peux

pas participer au vote parce que je ne sais pas pourquoi je vais voter, si ce n'est que je donne un chèque en blanc. Pendant cinq mois il y a eu beaucoup de soucis, et si l'on veut enlever ces soucis, il faut faire les choses convenablement.

M. CATANEO.- On ne va pas revenir sur le bien-fondé de cette loi, *dura lex sed lex*, elle est là maintenant. J'apporterai un petit bémol aussi concernant les sorties qui sont, dans l'hypothèse, proposées à 15 heures 45. Bien sûr, ce sont les rythmes scolaires des enfants, mais il faudrait aussi trouver un bon compromis avec le rythme des parents. Comment vont-ils faire pour venir chercher leurs enfants à 15 heures 45 ? Cela ne va-t-il pas générer des coûts d'être obligé de les mettre à l'étude ? Je pose ce petit bémol, et j'espère que dans les prochains rapports on en saura plus dans le détail.

M. le Maire.- Merci à chacun d'entre vous pour vos interventions. Je vais faire une réponse globale : je n'ai pas changé d'avis sur cette loi. Je vois beaucoup de parents ou d'instituteurs qui me disent que les enfants ne sont pas en forme du tout. Les médecins ne trancheront pas, c'est comme chez les avocats, la moitié pense blanc et l'autre noir. Les remontées du terrain indiquent de la fatigue, de l'irritabilité, de la mauvaise humeur, du retard dans les apprentissages, etc.

Néanmoins, la loi est là. Je maintiens que l'idée du Maire de Marseille de remplacer ces Temps d'Activités Périscolaires par du soutien scolaire était non seulement une bonne idée, mais ce que nous savons actuellement de la société française et de la société marseillaise plaide de surcroît pour cette idée plutôt que pour des activités ludiques. Le ludique est important, mais renforcer l'apprentissage de la lecture, du calcul et de l'histoire aujourd'hui me

paraît très important. Je regrette que pour des raisons idéologiques cette proposition ait été rejetée d'un revers de main. C'est à la suite de ce rejet que les Conseils d'école ont fait le choix du vendredi après-midi. C'était à titre expérimental pour une année, je ne vais pas vous dire que c'est comme à Lyon, je dis simplement que si des villes aussi grandes et différentes dans leur mode de gouvernance que Lyon et Marseille ont fait ce choix-là, c'est qu'il y avait un certain nombre d'avantages à ce que ce choix-là soit fait. Aujourd'hui des discussions entre le Maire de Marseille et le nouveau Recteur –plus délicat, attentif, aidant que le précédent- il ressort un avis assez général pour modifier, et c'est donc le processus de modification qui va être lancé, la décision étant prise par les Conseils d'école, et le Recteur ayant déjà annoncé que si la solution qu'il semble préconiser sur deux demi-journées par semaine n'était pas retenue par les Conseils d'école, il imposerait de facto les 4 fois 45 minutes.

C'est pour que l'on ne nous fasse pas à nouveau le reproche d'être en retard, parce que l'on aurait attendu que les Conseils d'école se prononcent en juin ou juillet que nous lançons maintenant le marché pour être en mesure de répondre à cette nouvelle organisation. Voilà pour la réponse à Mme Palloix.

Quant à la situation de l'école du Rouet, je vais vous dire les choses comme je le ressens, vous allez les considérer comme brutales, mais c'est une grève politique de la CGT qui a décidé que ces agents ne travailleraient pas de toute l'année. C'est honteux ! Que le statut de la fonction publique que je respecte et qui a sa noblesse permette d'arriver à des choses pareilles... On s'est décarcassé ici dans ces arrondissements, on l'a fait dans d'autres, malgré la difficulté de mise en place des TAP pour ouvrir toutes les

écoles le vendredi après-midi dès fin septembre, mais parce que quelques agents sans bien comprendre les mots d'ordre du syndicat demandent qu'on leur paie le ticket restaurant même quand ils mangent avec les enfants à la cantine, il y a des familles entières qui ne peuvent pas mettre leurs enfants à l'école le vendredi après-midi.

Je ne recevrai pas la CGT qui a décidé de faire une grève politique et de faire des revendications impossibles à satisfaire, en revanche, l'une de mes adjointes, Marie-France Ouret est allée le leur dire ce matin, je recevrai les parents du Rouet comme ceux de Flotte, qui doivent faire face à ces difficultés abominables à cause d'un syndicat politisé.

M. MENCHON.- Je parlais bien des parents.

M. le Maire.- Je recevrai les parents, comme j'ai reçu dans la pire période où ce n'était pas facile, toutes les délégations de parents d'élèves qui l'ont demandé. Je l'ai ai toutes reçues autant de fois que nécessaire. Le débat était intéressant, je soumetts le rapport aux voix.

**Le rapport n°14/27154/010 DVSCJ est adopté à la majorité.
(2 voix contre, M. MENCHON, M. CANICAVE – 2 abstentions, M. CATANEO, M. MAZET – Mme PALLOIX ne participe pas au vote)**

Les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été évoqués, mais certains souhaitaient prendre la parole.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je voudrais m'adresser à vous personnellement pour quatre questions. D'abord, puisque vous étiez présent, je voudrais rappeler que lors du premier mandat de la Communauté urbaine MPM de 2001 à 2008, alors que

M. Jean-Claude Gaudin était président de la Communauté urbaine, nous avons la possibilité d'avoir sur table, et même d'en discuter en Conseil d'arrondissements, les rapports qui allaient passer à la Communauté urbaine et qui concernaient notre secteur. Je trouvais cela très agréable pour l'ensemble des collègues qui pouvaient connaître ce qui se passe à la Communauté urbaine pour nos rapports qui par le biais des transferts de compétences n'étaient plus à la Ville de Marseille. Après, il y a eu 2008/2014, je passe. Cette fois-ci, je fais un vœu, j'aimerais bien –et je pense qu'il n'y aura pas d'objection de la part de M. Teissier- que l'on puisse avoir ces rapports car ils sont très importants. Je pense que d'ores et déjà des Maires de secteurs ont programmé le débat au sein du Conseil d'arrondissements, tel que le 5^{ème} secteur qui a tenu son Conseil d'arrondissements il y a 48 heures, sur des rapports qui concernaient son secteur.

Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que nous avons deux rapports très importants pour nous : le premier, c'est l'ouverture de l'enquête publique sur le Boulevard Urbain Sud, avec le raccordement de la L2, je pense que tous les citoyens de notre secteur devraient le savoir et s'en emparer. Si nous sommes les porte-paroles des délibérations qui se passent aussi bien à la Communauté urbaine qu'au Conseil municipal, il serait bien de le savoir.

Le deuxième est encore plus important, c'est un rapport qui va passer le 19 février au Conseil communautaire, pour l'ouverture de l'enquête publique pour un nouveau tunnel qui sera au boulevard Schloesing. Ce ne sera que le huitième sur Marseille. Nous sommes habitués, et je trouve que l'on a vraiment de la

chance d'avoir ces tunnels, car pour traverser la ville de Marseille ce soir j'ai été obligée de partir à 17 heures et je suis arrivée ici à 18 heures 30.

M. le Maire.- Heureusement ! Sinon vous nous auriez manqué !

Mme PALLOIX.- Je sais. J'étais très en colère, parce que finalement, les tunnels, c'est une manne pour Vinci/Eiffage, c'est tout. C'est d'autant plus embêtant que cela va être un tunnel soi-disant gratuit, sauf que le TPS nous a déjà coûté 34 M€. C'est un tunnel gratuit mais il y a eu une tractation de marchands de tapis « je te donne ça, tu me donnes ça », et avec Vinci/Eiffage on a l'habitude ! Je me suis retrouvée, à lire ce rapport, dans la même situation que lorsque Vinci/Eiffage a pris le tunnel Louis Rège où c'était du genre : « on vous fait le tunnel Louis Rège, et vous nous donnez le TPS », et ils ont eu le TPS. Là, ils font Schloesing, on enlève l'annexe 7 du TPS qui nous imposait jusqu'en 2026 avant de faire la L2, et en même temps « on vous le file gratuitement », sauf que ce tunnel va aller jusqu'à Prado carénage. Je souhaite qu'il y ait un débat le 19 au sein de la Communauté urbaine, ce genre de chose me paraît important.

M. le Maire.- Je n'ai pas le souvenir qu'entre 2001 et 2008 nous ayons eu les rapports, je questionnais Laure-Agnès Caradec et mes collaborateurs qui n'en avaient pas souvenir non plus... Je ne sais pas si l'on peut le faire systématiquement, d'autant que les Conseils communautaires sont maintenant un peu découplés, et si l'on devait aujourd'hui, par rapport au prochain Conseil communautaire, travailler sur les rapports, je ne suis pas sûr qu'on les aurait tous. Techniquement, nous allons regarder. Laure-

Agnès Caradec, Vice-présidente de la Communauté urbaine et qui préside notre groupe va peut-être s'intéresser à cela et nous faire une proposition. Cela étant, même si ce n'était pas systématiquement possible, sur le principe que les grands dossiers soient mis ici pour avis et débat, honnêtement, votre demande me paraît légitime. Je demande que l'on réfléchisse à la façon de le faire, s'il vous plaît, Madame le Secrétaire général. Il est vrai qu'un dossier comme l'enquête publique sur le Boulevard Urbain Sud ou sur Schloesing pourrait être mis en annexe d'un prochain Conseil d'arrondissements pour que chacun puisse intervenir, que le débat puisse avoir lieu. Il n'y aura pas de vote, mais cela me paraît légitime. Il faut le faire sans forme particulière puisque cela ne correspond pas à une forme légale, mais que le débat démocratique vive me paraît tout à fait légitime.

Sur la question de Schloesing que vous avez abordée, on est encore très loin d'une réalisation et d'une décision, pour ce que j'en connais. La nécessité de s'interroger sur ce dossier et sur sa faisabilité, c'est le tramway en réalité, c'est le projet de prolongation du tramway de Castellane jusqu'à la Capelette par Cantini à la frontière du parc du 26^{ème} centenaire qui nous oblige à envisager ce dossier, parce que le tramway ne pourra pas passer avec la passerelle de Férié, en tout cas c'est ce que l'on m'a expliqué. Dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, nous ne sommes concernés que très à la marge, au point d'ailleurs que l'on avait oublié de consulter, au moment de lancer ce dossier, le Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, mais comme il a de la voix, il a rappelé qu'il fallait lui en parler. Je n'en sais pas beaucoup plus à ce stade.

En tout cas, sur le principe, concernant les grands dossiers qui sont débattus à la Communauté urbaine, sous une forme ou une autre, je pense que l'on peut mettre une rubrique dans l'ordre du jour « Conseil communautaire » dans laquelle on mettrait copie des dossiers. On intervient ou pas, mais cela permet de faire vivre le débat démocratique et me convient tout à fait.

M. PALLOIX.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Une autre question : j'ai été saisie par un collectif des habitants des Goudes qui m'ont fait passer un courrier. Apparemment, Bouygues aurait l'intention de mettre une antenne-relais, et apparemment aussi, il y en a déjà une à Callelongue. Bien entendu, comme toujours dans ces cas-là, les habitants ont beaucoup de craintes et ils ont raison. Le problème, c'est que normalement, cela oblige à une information aux riverains. Ils sont dans l'expectative : « est-ce que cela va se faire, mais on ne nous a rien dit, ou est-ce que ce n'est qu'un projet et on va nous le dire ? » C'est la deuxième question.

M. le Maire.- Nous avons été saisis de cela, Laure-Agnès Caradec et moi-même, par le même collectif qui est totalement apolitique, et par le CIQ qui a d'ailleurs émis un vote défavorable. Je ne sais pas si l'on peut rentrer dans les détails à ce stade, mais nous allons gérer cela dans le sens souhaité par les habitants.

Mme PALLOIX.- Une dernière remarque...

M. le Maire.- J'espère que l'on ne va pas être d'accord sur tout, parce que cela fait deux questions que vous posez sur lesquelles nous sommes d'accord...

Mme PALLOIX.- Après des bruits courront, comme d'habitude...

M. le Maire.- On ne prête qu'aux riches, Marie-Françoise !

Mme PALLOIX.- Alors, là... N'oubliez pas que je suis fonctionnaire même à la retraite !

J'ai saisi le Préfet de police, et je voulais informer mes collègues et les personnes qui participent régulièrement à nos Conseils d'arrondissements : je trouve quand même « fort de café » ce qui s'est passé dernièrement à la rue Pierre Laurent... J'aime bien dire que c'est la rue Pierre Laurent.

M. le Maire.- C'est important pour le Parti communiste...

Mme PALLOIX.- Oui, en plus c'est Pierre... Mais il y avait Paul aussi. Franchement, au square Michel Lévy, si les Marseillais et les Marseillaises craignaient des terroristes au square Michel Lévy, on n'aurait pas mieux fait. Mettre six cordons de CRS pour faire partir quatre « gugus » qui sont perchés en toute passivité... Il ne faut pas rire avec ça, parce que nous avons tous été d'accord en début d'année pour dire que des choses doivent se faire mais pas là ! Il n'y avait ni otages, ni terroristes, il y avait quatre bonhommes qui voulaient absolument dire qu'enlever encore une fois un jardin au milieu d'un océan de béton, c'était de la folie furieuse. Ils se sont exprimés jusqu'au bout. Ils avaient dit : « si jamais les huissiers viennent, on ne va pas s'opposer aux forces de l'ordre », mais là, ce n'est pas le cas, c'était ridicule et inacceptable ! On ne doit pas le voir vis-à-vis des citoyens de Marseille. Même les riverains, les habitants de cette rue ne pouvaient plus passer ! Aujourd'hui encore, il y a des vigiles –vous allez dire que c'est du

privé- qui sont là, et si jamais vous passez, faites-le Monsieur le Maire, vous passez et vous prenez des photos, ils vous courent après ! Vous n'avez pas le droit de prendre des photos. Mais où est-on ? C'est quoi ? Une forteresse ? En faisant des carottages ils ont trouvé de l'or ou du pétrole ? Il ne faut pas rigoler là-dessus. Il y en a qui souffrent. Les enfants ne comprennent pas pourquoi ils n'ont plus leur jardin. Il y a deux poids deux mesures, il faut faire attention. On était là, oui, et on essayait d'alerter la population et le Préfet, on savait très bien que vous étiez tout à fait pour, mais au moins, le Préfet, représentant de l'Etat, pour que vive encore ce jardin, parce que c'est quelque chose d'important pour les riverains. Maintenant, c'est tout par terre, mais on a encore l'espoir que la raison soit entendue.

Vous aurez peut-être des nouvelles du Préfet de police par rapport à moi, mais franchement, j'ai vraiment du mal. L'avoir vécu comme cela, non, ce n'est pas très sympathique.

M. le Maire.- Sur ce dernier point, je respecte votre émotion. La démocratie, ce n'est pas l'absence de règles. Lorsque des élus, légitimement choisis par le suffrage universel, décident que les décisions qui sont prises sont déférées à la justice, qu'elle les valide à plusieurs reprises, que les actes juridiques qui s'ensuivent sont passés, si l'on s'oppose encore, c'est que l'on s'oppose à l'application des principes démocratiques. On ne peut pas imposer le point de vue de quelques-uns, fussent-ils légitimes, contre la représentation légitimement choisie par le suffrage universel, contrôlée et validée par la justice. C'est bien parce que les choses se sont passées ainsi, que le Préfet, malgré les saisines des représentants de l'opposition dont il a fait l'objet, a octroyé le

concours de la force publique, non pas à la Ville de Marseille, mais aux légitimes propriétaires du terrain. Vous vous doutez bien que le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, dans un dossier aussi sensible que celui-là, n'a pas dû donner le concours de la force publique sans avoir alerté le Ministère de l'Intérieur. Les Ministres ont considéré, quoi qu'ils pensent du dossier sur le fond, qu'un dossier qui avait été légalement mené devait aller à son terme.

Quant au déploiement des forces de l'ordre, je ne porte pas de responsabilité, le Préfet de police a pris les mesures qu'il a dû estimer devoir prendre, je dis simplement que les violences que l'on a pu voir à Nantes ou à Sivens l'ont peut-être amené à réagir rapidement et vigoureusement pour éviter que la situation ne dégénère. Je suppose que c'est le raisonnement qu'il a fait. C'est de sa responsabilité, pas de la nôtre. Nous considérons qu'un dossier, qui a été mené dans ces conditions-là, contrairement à ce qui a été écrit par le groupe de l'opposition, y compris sur sa partie libre expression de la newsletter, qui a reçu le soutien du CIQ représentant au plus près les habitants, doit aller à son terme.

Mme PALLOIX.- Quand aurons-nous le rapport sur la garantie d'emprunt ?

M. le Maire.- Je n'en sais rien. Le promoteur est aujourd'hui propriétaire du terrain, s'il veut une garantie d'emprunt il la demande, s'il ne la veut pas, il ne la demande pas, c'est son problème, pas le mien.

M. MENCHON.- Ma question va porter sur le terrain de Legré-Mante. Je souhaite savoir si l'on vous a sollicité, en tant que Maire de secteur, pour approuver un nouveau permis de construire. Pour l'instant, l'ancien permis de construire a été retiré par le

promoteur, mais il n'a fait aucun signe de partage d'information ou de doléances avec les riverains, or c'était bien la démarche qu'il comptait entreprendre, en tout cas celle qu'il affirmait dans les médias.

M. le Maire.- Sur Legré-Mante, il y a une démarche de travail coordonnée suite au retrait du permis de construire du promoteur entre l'Etat et les services de la Ville. Au jour d'aujourd'hui, le promoteur n'a pas re-déposé de permis de construire, et je n'ai pas été saisi d'une demande de permis de construire. Je suppose que lorsque le promoteur, les services de la Ville et les services de l'Etat seront allés au bout de leur travail et auront trouvé un accord, la concertation avec les riverains reprendra, en tout cas c'est ce que je souhaite.

M. MENCHON.- Concernant le square Levy, j'ai rencontré Mme Vedel à plusieurs reprises, c'est une dame charmante qui fait très bien son travail de Présidente du CIQ. Elle avait tout de même demandé que le micocoulier soit sauvé. Cela faisait bien partie des demandes du CIQ. Sur ce dossier, je regrette fortement qu'il n'y ait pas eu d'enquête publique. Je regrette qu'en décembre 2014 on ait pu vendre ce terrain pour permettre la réalisation d'un projet qui datait de 2007. Depuis cette date, il s'est passé beaucoup de choses : on a révisé le PLU, on a pris en considération la nécessité d'espaces boisés et verts à l'intérieur de la ville ; la nécessité d'harmoniser un peu mieux les transports ; il y a eu le Grenelle de l'environnement, les lois SRU modifiées etc. Il y avait la possibilité de revoir ce projet de manière plus avant-gardiste, en tout cas plus contemporaine. On a fait passer un projet préhistorique qui consiste à densifier là où il y a de l'espace pour

poser des fondations, et par facilité, par manque d'intelligence, on a choisi de le faire sur le parc au lieu de le faire autour du parc. On est capable quand on veut de créer de l'habitat social diffus dans la ville ; on est capable de densifier des zones par modification de zonage et de le faire autour des espaces verts existants. C'est ce qui rend la ville attractive, et c'est ce que l'on vient de rater ici.

Je ne m'étendrai pas non plus sur l'abattage, sous protection policière, avec deux camions de CRS par arbre à abattre. Les forces de l'ordre avaient ordre de rester jusqu'à ce que la dernière branche soit débitée. C'était un peu « fort de café », on a ceinturé les habitants pour couper leurs arbres sous leurs yeux. C'est d'une extrême violence, et cette violence fait suite à la première qui a été l'absence d'enquête publique, sur laquelle il n'est pas impossible qu'il y ait des suites juridiques. Je n'interviendrai pas auprès du Préfet là-dessus, mais si je le peux, j'attaquerai sur ce point-là précisément, c'est-à-dire l'absence d'enquête publique, parce que ce n'est pas une assemblée générale de fin d'année de CIQ qui peut tenir lieu d'enquête publique sur un sujet comme celui-ci.

M. le Maire.- C'est ce que je disais tout à l'heure, les décisions des élus sont soumises au contrôle de la justice. Il appartient à tout un chacun de saisir la justice, et en l'espèce les décisions qui ont été rendues ont validé les décisions.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, il y a quelque-temps nous avons attiré votre attention sur un problème récurrent qui se trouve à la rue Jacques Picon, à l'angle de l'avenue Raphaël dans le 8^{ème}. Il y a un parking. Il s'est produit 7 accidents de motards, et je

voulais savoir si quelque chose avait été fait pour pallier ce problème de sécurité ?

M. TALAZAC.- J'ai visité le secteur avec les représentants de la copropriété voisine, il y a effectivement un petit arrondi qu'il faudrait retracer afin qu'il ne permette plus le stationnement des voitures en infraction. Je souligne que les accidents sont dus uniquement à des véhicules en infraction. Il y a des automobilistes inconscients qui se garent n'importe où et n'ont pas conscience du danger qu'ils font courir à leurs concitoyens. A chaque fois, c'est à la puissance publique de se mettre à leur place et d'essayer de trouver des aménagements coûteux que le contribuable paie encore, pour essayer de pallier cette inconscience des automobilistes, et nous le déplorons. Nous agissons le plus vite possible, mais c'est complexe, il faut faire une étude. Le dossier est en train.

M. le Maire.- Merci. Essayons de refaire cet arrondi, et n'oublions pas de tenir informée la Présidente du CIQ voisin qui est également Présidente de la Fédération du 8^{ème} arrondissement. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Je vous remercie d'avoir dit au dernier Conseil d'arrondissements que la Maison du Vallon, Maison Dolto que vous connaissez maintenant sous ce nom-là, faisait du très bon travail et qu'elle était utile. Je suis passé les voir la semaine dernière. Entre-temps, la Ville de Marseille a signé un compromis de vente de la parcelle sur laquelle ils sont hébergés. Je ne vais pas m'opposer à toute construction qui permettrait de rénover le centre ville, de créer des logements neufs etc., mais par contre, je suis très inquiet parce que le futur bailleur s'est présenté à eux en leur

signifiant qu'ils seraient mis dehors en décembre 2015, et qu'ils n'auraient pas à payer les loyers entre la signature définitive de l'acte de vente qui doit intervenir avant l'été, et décembre 2015, en compensation.

Ils paient 300 € de loyer mensuellement, mais ce n'est pas une question d'argent, ils peuvent sortir ces 300 €. Leur souci, c'est la pérennité de leur action ludique et utile. Plus clairement, peut-on les aider à trouver un local ?

M. le Maire.- Il faut un local. Il faut qu'ils se rapprochent des services compétents de la Ville pour qu'on les aide à trouver un local. On me demande toutes les semaines des locaux dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, tous pour des associations aux actions plus légitimes les unes que les autres, mais je n'en ai pas. Je serais très favorable à ce qu'on les accompagne et qu'on les aide. Peut-être que l'adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et du droit des sols pourrait s'intéresser au dossier...

M. MENCHON.- Je ne voudrais pas en faire une question de clivage, d'autant plus que M. Gaudin est quand même le Président du CCAS qui met fin au bail. Je pense qu'après les avoir remerciés pendant 25 ans pour avoir fait ce bon travail, on pourrait faire le maximum pour les reloger. Ce sont nos locataires.

M. le Maire.- Il serait légitime de les recevoir et de regarder avec eux ce qu'il est possible de faire. Qui peut les recevoir, Madame Caradec ?

Mme CARADEC.- Ils ont été reçus par Mme Carrega parce qu'en fait ce n'est pas la Ville qui vend mais le CCAS. Le Maire de secteur m'a saisi pour savoir si l'on avait des locaux dans les proches alentours pour les reloger éventuellement, mais la Ville

n'a pas de local disponible. Eventuellement, il faudrait en louer un, ce qui veut dire une charge pour la Ville. Il n'y a pas de locaux disponibles appartenant à la Ville dans le 6^{ème}.

M. le Maire.- Faut-il de grands locaux ?

M. MENCHON.- Ils ont besoin d'une cour de 100 m² et de 60/80 m² de plancher.

M. le Maire.- C'est tous les jours, toute la journée ?

M. MENCHON.- C'est tous les après-midi. Ils accueillent les parents avec des enfants qui peuvent avoir des troubles, et les psychologues sont dans le groupe pour organiser des jeux qui sont prétextes à solutionner ces problèmes et faire en sorte que les enfants poussent droit. Il faut une salle qui soit un foyer de jeux pour les jours de pluie, il faut une cour pour les jours où il n'y a pas de pluie, et puis un petit espace pour organiser une kitchenette et un bureau.

M. le Maire.- Je ne prends aucun engagement si ce n'est celui de regarder attentivement. Vous voudrez bien leur demander de se rapprocher de mes collaborateurs. On va leur donner un rendez-vous et regarder attentivement toutes les possibilités. On va voir si en faisant preuve d'imagination on trouve des solutions.

Mme PALLOIX.- Pour mieux comprendre et faire de la publicité sur ce qu'ils font, ils vont faire une journée porte ouverte. Je pense, Monsieur le Maire, qu'il serait bien que vous puissiez les rencontrer à ce moment-là, parce que ce qu'ils font est vraiment d'utilité publique. Pour que les enfants ne se sentent pas prisonniers de cet espace, ils sont anonymes, ils n'ont que leurs prénoms, et

c'est comme cela que l'on arrive à recréer des familles entières grâce à cet anonymat et grâce au travail de psychologues. Certains d'entre eux qui étaient à cette Maison du Vallon font autre chose ailleurs dans le même cadre de leurs activités. Je vous donne une piste de réflexion : voir s'il n'y pas de possibilités sur les Tempo.

M. le Maire.- C'était ce à quoi je pensais à l'instant.

M. PALLOIX.- Je sais qu'un Tempo l'a fait, et franchement, ce n'est que positif, ce n'est que du bonheur.

Mme GINER.- Deux autres associations font à peu près la même chose, et on est en train d'essayer de trouver une solution pour mutualiser ces associations. Le problème, c'est qu'il manque des locaux. On est sur certaines pistes, mais pour l'instant rien n'est décidé. Nous sommes en train de chercher cela avec les services qui s'occupent de la famille. Nous avons une piste boulevard Notre Dame, qui n'est pas encore actée. Nous sommes conscients du problème, je suis au CCAS...

M. le Maire.- Il faut y travailler, trouver une solution, et s'il y a besoin d'une période intermédiaire où l'on doit travailler sur un Tempo, je serais favorable à ce qu'on le fasse.

M. CANICAVE.- Je voudrais vous informer –mais vous le savez sans doute déjà- que notre secteur a un lycée hôtelier prestigieux dans le domaine de l'hôtellerie restauration, qui depuis une semaine compte un meilleur ouvrier de France dans la catégorie barman. Il m'a raconté les épreuves ce matin, et ce qu'on leur demande est impressionnant. On pourrait peut-être un jour, envisager que la Mairie de secteur...

M. le Maire.- On va faire mieux que cela, Monsieur Canicave, j'ai demandé à l'un de mes adjoints (M. Detaille ou M. Vitalis), de m'organiser un déjeuner ou un dîner au lycée hôtelier. On vous conviera, Monsieur Canicave, et à cette occasion, nous honorerons ce meilleur ouvrier de France de la médaille du Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Je demande que ce soit suivi d'effet.

M. FRANCESCHETTI.- Je voudrais annoncer l'opération « Marseille en fleurs 2015 » qui en est à sa deuxième édition. Elle a été lancée par Mme Monique Cordier. Cela nous permettra de fleurir nos quartiers par l'intermédiaire d'initiatives individuelles, associatives, commerçantes, de jardins partagés. J'appelle les élus au plus d'enthousiasme possible autour de ce projet, surtout ceux qui défendent la nature en ville. Pourquoi pas, au lieu de manifester quand on abat des arbres, demander aux gens de mettre des fleurs pour encourager la nature si chère à M. Menchon et à moi-même également. J'en profite pour remercier M. Guy Carreno qui est le premier CIQ à avoir bien voulu me recevoir pour présenter cette opération, et puis nos amis du littoral Sud qui vont nous recevoir très prochainement. Nous avons déjà des inscriptions. Les bulletins sont à retirer également à la Mairie de secteur.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Franceschetti, pour tout le travail que vous faites dans ce domaine comme dans d'autres. Merci à tous les Présidents de CIQ pour leur implication, leur disponibilité, leur engagement. A travers Mme Rochette, Présidente de la Fédération du 8^{ème} arrondissement, et M. Carreno, Président de la Fédération du 6^{ème} arrondissement, c'est vous tous que nous honorons.

M. VITALIS.- Je voudrais vous parler du Téléthon comme je le fais depuis 19 ans, et vous donner rapidement les résultats, soit 26.000 € à savoir 1.000 € de plus que le record de 2008. J'ai été admiratif de la motivation de toutes ces personnes. Il y avait beaucoup bénévoles, souvent des personnes issues du milieu associatif, mais qui avec enthousiasme ont organisé des manifestations.

Je voudrais préciser que dimanche à Marseille au Parc Borély et également à Paris, il y a une grande manifestation qui s'appelle « Eva pour la vie », où il y a plusieurs associations. Le principe est de lutter contre le cancer des enfants, et je sais ce que c'est puisque l'un de mes petits-neveux est mort du cancer à l'âge de cinq ans. Je m'arrêterai là. Bonne soirée à tous.

M. DETAILLE.- Vous vous rappelez que mercredi prochain, une jolie exposition va se tenir à Bagatelle d'un très grand potier japonais. Il est maître potier et utilise des pigments naturels. Il fait le tour d'Europe, il est très connu au Japon et a choisi Bagatelle pour exposer. Il y aura un bœuf caramélisé...

M. le Maire.- Mes chers collègues, je vous remercie, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 15).